

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2017

N° 10

Tous les conseillers étaient présents.

LOGEMENT ECOLE

Le logement de l'école étant vacant, les employés affectés aux TAP souhaitent le récupérer pour les activités. La demande étant pertinente, le conseil municipal émet un avis favorable.

LOGEMENT

L'immeuble acquis à la famille Trinity/Mille comprend plusieurs logements aménagés.

L'un d'eux a fait l'objet d'une demande de location temporaire par les services sociaux du département, après discussion le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

TRAVAUX

Le conseil municipal valide le fond de concours 6 477.93€ demandé par le Syndicat Départemental D'Energies du Cantal pour la tranche 3 du renouvellement des lampes à vapeur de mercure.

Après analyse des offres par le CIT, les travaux de la 3^{ème} tranche d'aménagement de la traversée du bourg sont confiés à l'entreprise EUROVIA pour un montant 171 351.50 € HT comprenant 52 835.85€, part prise en charge par la CABA (*réseaux humides*).

Les travaux de l'extension de la salle polyvalente ont débutés :

- retrait de la toiture de l'atelier par société de désamiantage.
- démolition de l'atelier par l'entreprise de maçonnerie.
- creusement et coulage des fondations.

LOTISSEMENT CITE DES PINS

Le règlement intérieur du lotissement interdisant toute construction annexe aux habitations existantes.

Afin de répondre favorablement à une demande de permis de construire pour un garage, le règlement intérieur sera modifié après l'accord d'une majorité d'habitants du lotissement.

LOTISSEMENT DES PLACES

Afin de régulariser la situation administrative, la voirie desservant le lotissement sera intégrer à la voirie communale.

CHEMIN D'ESCAMBOUS

Lors de l'exploitation d'une parcelle de bois situé au lieudit Escambous par une entreprise forestière, des dégâts importants ont été occasionnés au chemin communal desservant la propriété de Mr TEIL.

L'entreprise forestière n'ayant effectué qu'une remise en état sommaire et non satisfaisante au vu de la situation antérieure.

Malgré un certain nombre d'échanges la situation d'évoluant pas, le conseil municipal décide de saisir le service juridique de son assurance.

ECOLE

47 enfants fréquentent l'école, une nouvelle enseignante à mi-temps Lauriane IGNATOVIC, l'inspection d'académie a recruté Maéva JEAN dans le cadre du service civique, celle-ci est mise à disposition des enseignantes.

CANTINE

Lors des réunions de rentrée de l'école, certains parents se sont plaints du manque d'équilibre alimentaire des menus servis à la cantine.

Ce sujet sera abordé à la prochaine réunion de la commission afin de tenter d'apporter une réponse à cette question récurrente.

CENTRE SOCIAL

Afin de satisfaire un maximum de parents le conseil municipal décide de fixer à 2€ par enfants et par voyage la participation des familles au transport des enfants de l'école vers le centre social les mercredis midi.

REGIE SCOLAIRE

Par arrêté du maire, Valérie DAUDE assure en cas d'absence prolongée de la titulaire Marie-Thérèse RICROS la gestion de la régie couvrant le recouvrement de la participation des familles pour les enfants bénéficiant de la cantine et de la garderie.